Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge,

Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 34 (1956)

Heft: 3

Artikel: Groupement des Ex- non admis de l'A.V.S. de Neuchâtel et environs

Autor: G.V.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-722732

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Groupement des Ex- non admis de l'A.V.S. de Neuchâtel et environs

Il y a plusieurs années qu'avait été constitué à Neuchâtel et pour le Canton un groupement de vieillards qui avaient été automatiquement exclus des bienfaits de l'Assurance-vieillesse et survivants parce que nés avant le 1er juillet 1883; ils avaient un président M. Rodolphe Daetwyler et un secrétaire M. Georges Montandon, qui n'étaient pas disposés à lâcher prise et qui réunissaient d'imposants auditoires décidés à lutter contre cette injustice d'exclure de l'AVS «les plus vieux» citoyens de la Suisse, alors que c'est à eux justement que devraient aller les faveurs. Sans doute le gouvernement fédéral avait des raisons pour maintenir cette situation d'injustice, mais il n'en reste pas moins que cette «tache à l'écusson» devrait disparaître du drapeau suisse.

Tous ensemble on a fait la lessive et dès le 1er janvier 1956 — marqué d'une pierre blanche — tous les vieillards suisses bénéficient de l'AVS; c'est une grande date dans les annales de la Confédération, puisque dès lors tous les citoyens jouissent des mêmes faveurs; ce résultat qui est le couronnement de tant d'efforts a été acclamé, avec reconnaissance, à Neuchâtel par l'assemblée générale du 20 avril, qui a confirmé à l'unanimité les rapports du Président et du Trésorier et leur a remis, à chacun, un petit cadeau prélevé sur la Caisse.

En outre, un don de fr. 150.— a été fait au Comité neuchâtelois de la Fondation et des compliments lui ont été adressés pour son œuvre magnifique accomplie avec tant de persévérance et d'humilité.

L'assemblée du 20 avril a décidé, à l'unanimité, de continuer l'activité du groupement neuchâtelois uniquement dans le cadre de l'AVS; le Comité essaiera de rendre service aux vieillards, veuves et orphelins dont les bénéficiaires exprimeraient ne pas avoir obtenu ce à quoi ils ont droit; ici une question importante à étudier se pose à laquelle pourraient réfléchir ceux qui aiment la vieillesse: est-ce que le groupement neuchâtelois — qui est un mouvement d'occasion — ne devrait pas demander d'avoir trois ou quatre représentants dans le Comité cantonal de la Fondation «Pour la Vieillesse»? Ce serait plus simple et l'on éviterait ainsi les doubles emplois et des discussions pour mettre au point et résoudre les mêmes problèmes.

Pour le moment les adhérents à ce groupement paient une cotisation de fr. 3.— (fr. 5.— en 1955) au minimum à «l'Association pour la défense des intérêts des vieillards, veuves et orphelins neuchâtelois», en abrégé DIVVO.

Et nous disons tout cela dans le but de rendre service aux autres Comités cantonaux qui cherchent à adapter leur situation pour le bien des vieillards; qu'ils nous disent leurs idées, nous leur disons les nôtres en échange.

G. V.

Der Weg des Alters

Von Margaretha Schwab-Plüss

Weg des stillen innern Lichtes, führend oft durch öd Revier, Weg der Demut, des Verzichtes, willig will ich geh'n auf dir.

Steiler als der Jugend Steige, steinig bist du, dornumhegt, und die Kraft geht sacht zur Neige, doch der Stab der Gnade trägt.

Weg der Sammlung, der Gedanken, Weg der rauhen Wirklichkeit, da die rosigen Nebel sanken, da die Sicht vom Trug befreit.

Unbegrüsst bleibt unser Nahen, Abschied gibt man uns im Nu; die uns rüstig schreiten sahen, schau'n uns jetzt verwundert zu.

Abgeneigt den hohen Jahren, hat die Zeit hinweggefegt Ehrfurcht vor den grauen Haaren, doch der Stab der Gnade trägt.